

УДК 811.133.1'373.45

Liudmyla STARODIEDOVA\*

## L'INFLUENCE DES EMPRUNTS SUR LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU FRANÇAIS DANS LE DISCOURS MODERNE

*L'investigation de cet article est consacrée à l'étude des emprunts dans le discours moderne. La question des emprunts dans la langue des éléments d'autres systèmes linguistiques attire l'attention des linguistes modernes pour analyser les particularités et les causes des contacts linguistiques. En raison d'un certain nombre de facteurs sociaux, politiques et économiques, certaines langues ont conditionné la pénétration de leurs éléments dans la langue française.*

*L'emprunt, en tant que phénomène linguistique, signale des changements dans la société.*

*Les anglicismes, comme un des types des emprunts, sont le résultat de la domination politique et technologique des États-Unis dans le monde. Pour suivre le rythme et pour s'adapter à l'innovation technique, le français emprunte des termes pour nommer les derniers gadgets qui sont produits aux États-Unis. L'apparition des arabismes dans la composition lexicale de la langue française, indique le phénomène de l'immigration des anciennes colonies françaises vers la partie continentale de la France. Les arabismes sont utilisés par les immigrants pour améliorer leur statut social, pour préserver les traditions et la religion. Les Français autochtones utilisent les arabismes pour coder leurs messages, car ils ont des différences graphiques et phonétiques cardinales de la langue française. Les emprunts pénétrant dans la langue par plusieurs voies (commerce, publicité, cinéma, technologies etc). L'abondance des emprunts prévoit une nécessité de leur classification pour que les linguistes puissent s'orienter dans le flot d'emprunts.*

*L'apparition de nouvelles inventions dans toutes les domaines de la vie mène à l'apparition de nouveaux mots dans la langue. Les mots passent un long chemin à travers plusieurs langues. L'assimilation des emprunts devient facile là où ces mots sont convénables pour cette langue.*

**Mots-clés :** *l'emprunt, l'anglicisme, l'arabisme, l'immigration, le xénisme, le pérégrinisme.*

Dans la société contemporaine le phénomène des contacts des langues devient de plus en plus fréquent. On assiste au processus de l'emprunt lexical qui consiste en introduction des morphèmes, des mots et des locutions d'une langue à une autre. La presse et la publicité en français contiennent un nombre immense d'emprunts, surtout à l'anglais et à l'arabe.

Le problème des emprunts dans la langue française est traité dans les travaux de Deroy L., Guiraud P., Pergnier M., Sainéan L., Loubier Ch., Walter H., Rosentsveig V., Jlouktenko J., Morokhovski A., Popova N., Bloomfield L.

**L'objet d'étude** de cet article est le discours moderne.

**L'objectif de ce travail** embrasse certains aspects de l'étude des emprunts à l'anglais.

**Le but de cet article** est de définir les particularités des emprunts, d'établir leurs classifications, les voies d'adaptation des emprunts dans la langue française, leur fréquence d'emploi dans la langue de tous les jours.

La réalisation du but fixé prévoit l'accomplissement des tâches suivantes:

- donner la définition de l'emprunt;
- dégager les sources d'enrichissement du vocabulaire français;
- dresser le classement formel et sémantique des emprunts.

---

\* Стародєдова Л. – кандидат філологічних наук, доцент, Ізмаїльський державний гуманітарний університет, e-mail: 2lstar@mail.ru

**L'actualité de cet article** se base sur la popularité des études sur les emprunts qui font partie intégrante de la langue française d'aujourd'hui. L'analyse des raisons de l'abondance des emprunts dans le discours permettra de comprendre la société moderne et les tendances actuelles dans la langue française moderne.

La langue française constitue une partie intégrante de la société française. Sans une langue il n'y a pas de société. C'est la raison primordiale de la nécessité de l'apprentissage de la langue. Il est nécessaire de noter les changements les plus mineurs dans la langue pour connaître l'état de la société du pays, de la culture etc. La langue est un organisme vivant qui change et évolue avec un homme, se transforme selon les conditions de la vie de l'homme<sup>1</sup>.

Le développement de la langue, son évolution est la condition principale et primordiale dans l'existence de chaque langue nationale<sup>2</sup>.

Le changement rapide du monde d'aujourd'hui prévoit les contacts mutuels parmi plusieurs langues. Les contacts se résultent dans des échanges qui se manifestent par des emprunts réciproques. Quand on parle de la langue française, on garde dans la mémoire que le français a connu une longue période du règne dans le monde. On le considèrerait une langue de la diplomatie. Les contacts avec le latin, le grec, l'anglais, l'arabe, l'italien, l'allemand ont enrichi le lexique français et ont donné naissance au terme «emprunt».

Mais aujourd'hui les linguistes ne sont pas unanimes dans la définition de l'emprunt. Il existe plusieurs définitions et classifications de l'emprunt élaborées par des savants du monde. L'emprunt constitue une notion large et volumineuse, c'est pourquoi il est nécessaire d'éclaircir cette notion de différentes côtés.

L'enrichissement du lexique de chaque langue peut se produire par plusieurs procédés. Les linguistes ont élaboré leur classification en regroupant ces procédés en intralinguistiques et extralinguistiques. Les procédés intralinguistiques incluent la dérivation propre et impropre, l'abréviation, tandis que les procédés extralinguistiques sont présentés par des emprunts. L'évolution de l'emprunt touche l'aspect morphologique, phonétique, syntaxique, sémantique, stylistique.

Si on parle des emprunts lexicaux on doit tenir compte de trois aspects:

1. le processus de l'emprunt est hétérogène dans des langues différentes;
2. pendant chaque période historique l'intensité de l'emprunt est différente, c'est pourquoi il faut prendre en considération les particularités d'une certaine période historique, les voies et les sources de l'emprunt, les types de l'emprunt;
3. les emprunts peuvent entrer dans le vocabulaire de la langue-cible dans la forme écrite ou orale.

Dans le sens le plus large, l'emprunt est l'élément étranger introduit dans la langue. Il faut prendre en considération qu'en français le terme «emprunt» désigne non seulement «une chose empruntée», mais aussi bien «l'action d'emprunter». On peut donc présenter les deux définitions suivantes d'emprunt linguistique:

- procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue;
- unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue<sup>3</sup>.

Il est à noter que E. Sélivanova définit l'emprunt comme le processus du passage des morphèmes, des mots et des locutions d'une langue à une autre<sup>4</sup>. J-F Phélizon définit l'emprunt comme le processus pendant lequel la langue s'enrichit des unités linguistiques<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Аристова В. М. Англо-русские языковые контакты. Л.: Наука, 1978. 150с.

<sup>2</sup> URL: Бурмасова С. И. Процесс лексического заимствования и влияющие на него факторы. <https://refdb.ru/look/2414134.html>

<sup>3</sup> Loubier Ch. De l'usage de l'emprunt linguistique. Montréal: Office québécois de la langue française, 2011. P. 84.

<sup>4</sup> Селиванова Е. А. Основы лингвистической теории текста и коммуникации: монографическое учебное пособие К.: ЦУЛ, «Фитосоциоцентр», 2002. 336с.

<sup>5</sup> Phélizon J. F. Vocabulaire de la linguistique. P. : Roudil, 1976. 280 p.

En général, on peut emprunter tout élément linguistique (soit le phonème, le graphème et d'autre), mais le vocabulaire est le domaine de la langue le plus ouvert aux emprunts. Par contre, le domaine le plus restreint et fermé aux emprunts c'est la grammaire.

Si l'on peut emprunter tout élément linguistique, on peut également emprunter les parties du discours. La répartition des emprunts selon les parties du discours est la suivante: la majorité d'eux sont les substantifs (90%), les autres parties du discours sont mineurs, c'est-à-dire les verbes représentent 6%, les adjectifs - 3% et les adverbes n'atteignent pas même 1%<sup>6</sup>.

Nous pouvons préciser que dans le « Grand dictionnaire de linguistique et des sciences du langage » on trouve une définition suivante de l'emprunt: «Il y a un emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possède pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts»<sup>7</sup>.

Selon Maurice Pergnier on emprunte tout d'abord un signifiant (une forme phonique et graphique nouvelle). Cette forme n'est pas ordinaire pour les aborigènes, elle frappe les oreilles par une prononciation inhabituelle et étrangère. Pour s'adapter à une langue emprunteuse, les emprunts subissent les changements qui touchent leur structure syntaxique, morphologique et phonétique<sup>8</sup>.

Il est à noter que selon Jean-François Sablayrolles et Christine Jacquet-Pfau le terme «emprunt» désigne tous les mots qui ne sont pas de la création purement française. Cela signifie que pour ces deux savants l'emprunt sert à introduire les lexèmes qui sont absents dans la structure de la langue. Autrement dit, l'emprunt peut être considéré le synonyme du terme «néologisme»<sup>9</sup>.

Il est bien important de mentionner que les emprunts pénètrent dans la langue par plusieurs voies (commerce, publicité, cinéma, technologies etc). L'abondance des emprunts prévoit une nécessité de leur classification pour que les linguistes puissent s'orienter dans le flot d'emprunts.

Chaque linguiste a élaboré son propre classification des emprunts. Les classifications diverses ont pour base des critères différents. C'est pourquoi il y a tant de classifications. Chaque classification est valide et analyse des emprunts d'un nouveau côté.

Selon Henriette Walter on peut dégager quatre grands catégories des emprunts:

- les emprunts tels quels – renferment la signification et la forme phonique et graphique du mot. Ces emprunts sont totalement intégrés dans la langue emprunteuse. Ils sont translittérés strictement. Par exemple: « dealer », « buldozer »;
- les nouvelles dérivations – sont seulement les formes dérivées des mots de la langue-source. Par exemple: les adjectifs «sentimental» et «romantique» sont empruntés à l'anglais, mais les noms «sentiment» et «roman» qui ont servi de base ne le sont pas;
- un nouveau sens pour un mot déjà existant – incluent les mots avec une extension du sens par rapport à un emprunt original. Ce sont les mots de l'origine française, adoptés par l'anglais et ensuite re-empruntés par le français. Par exemple: l'adjectif «cultivé» en français signifie «lettré», tandis que son analogue est «culturel»;
- traductions et calques – sont les plus difficiles à identifier. Seulement les connaisseurs des deux langues en question peuvent retrouver ce type de l'emprunt. En tout cas il est important de différencier les calques de la simples traductions. Les calques sont les traductions mot-à-mot, sans aucun changement dans la structure des mots ou des groupes de mots. Par exemple: le mot français «lune de miel» c'est la traduction du mot anglais « honeymoon ». Dans ce cas la calque du mot «honeymoon» serait «miel lune»<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Walter H. La langue français et les mots migrants. Synergies Italie n°4. 2008. P. 16.

<sup>7</sup> Dubois J. Grand dictionnaire de linguistique et des sciences du langage. P. : Larousse, 2007. P. 177.

<sup>8</sup> Pergnier M. Les anglicismes : danger ou enrichissement pour la langue française. P. : PUF, 1989. P. 28.

<sup>9</sup> Sablayrolles J-F., Jacquet-Pfau Ch. Les emprunts: du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements. P. : Néologica №2. 2008. P. 19-38.

<sup>10</sup> Walter H. L'Aventure des mots français venus d'ailleurs. P. : LGF – Livre de Poche, 1999. P. 253-256.

Pour compléter la classification d'Henriette Walter il est indispensable d'ajouter le terme «xénisme». Ce sont les mots qui renvoient à des réalités de la langue-source. Par exemple: «pizza» de l'italien. Dans la catégorie des xénismes entrent tous les noms propres, les noms géographiques de fleuves et de villes, les patronymes qui marquent les hommes politiques ou la société contemporaine. Les xénismes sont largement employés dans les reportages.

Mais la classification de Walter n'est pas complète. Pour analyser tout emprunt il faut ajouter le terme «pérégrinisme». Cette classification comporte cinq catégories d'emprunts:

- les pérégrinismes non assimilés;
- les emprunts phonétiquement adaptés dont la prononciation diffère de la prononciation originale;
- les emprunts graphiquement adaptés qui ont subi des modifications au niveau de l'orthographe;
- les emprunts morphologiquement adaptés;
- les reconstructions à partir de mots étrangers.

Les «pérégrinismes» ne sont pas adaptés aux règles phonétiques ou orthographiques de la langue emprunteuse. Les pérégrinismes sont souvent accompagnés de guillemets dans les textes écrits.

Le linguiste Pierre Guiraud ayant analysé les emprunts aux différentes langues a proposé la classification suivante:

- l'emprunt du nom et de la chose – on emprunte tous les deux: la chose et le mot qui la désigne. Par exemple: «le volley-ball» ;
- l'emprunt du nom sans la chose – la chose reste dans la réalité du pays originaire du mot, mais le mot désignant cette chose est emprunté. Par exemple: « le pudding » ;
- l'emprunt de la chose sans le nom – le mot n'est pas emprunté dans sa forme originale, mais il est remplacé par son équivalent français. Par exemple: « walkman » - « le balladeur » ;
- la francisation du nom – la forme du mot emprunté est étymologiquement incorrecte. Par exemple: contre danse était tout d'abord transformé en «danse de la campagne», ce qui a donné dans le résultat «contredanse» ;
- la francisation de la chose – les mots d'une même forme graphique mais de différente origine réagissent l'un sur l'autre. Par exemple: «to realise» a appris la signification anglaise «rendre compte» au lieu de «rendre réel».

Le linguiste Aurelien Sauvageot a élaboré une classification suivante des emprunts:

- les emprunts nécessaires, c'est-à-dire les termes inconnus jusqu'à leur introduction, surtout les termes techniques. Par exemple: «l'engineering».
- le deuxième groupe des emprunts sont les emprunts de sens, c'est-à-dire on ajoute une nouvelle définition à un mot français. Par exemple: «cultivé» a pris la signification allemande «civilisé».
- le calque – le terme emprunté est littéralement traduit. Par exemple: « snowboard » - « planche à neige ».

Il faut noter, qu'on étudie les catégories des emprunt selon les composants de la langue qui sont touchées: l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.

L'emprunt lexical – un emprunt le plus répandu dans le lexique de la langue. Il correspond complètement à la forme et au sens d'une unité lexicale étrangère.

On distingue quatre principaux types d'emprunts lexicaux :

- l'emprunt intégral – un emprunt sans adaptation phonologique ou graphique. Par exemple: « staff ».
- l'emprunt hybride – le sens est gardé, mais la forme est partiellement empruntée. Par exemple: «focuser».
- le faux emprunt – le mot qui peut se composer d'éléments empruntés, c'est-à-dire avoir une apparence étrangère, mais ce mot ne correspond pas à aucun équivalent dans une

langue-source. Par exemple: le mot anglais «look» était emprunté par le français. À partir d'un mot emprunté, en ajoutant le prefix français «re-», on a créé le mot français «relooker»<sup>11</sup>.

- l'emprunt syntaxique – un emprunt d'une structure syntaxique étrangère qui touche principalement la construction des phrases. Par exemple: dans les groupes verbaux on construit les groupes de mots sous l'influence des prépositions anglaises: «to be on a plane» – «être sur l'avion».

- l'emprunt phonétique – un emprunt d'une prononciation étrangère. Par exemple : en français on prononce le «s» pluriel en finale des mots empruntés à l'anglais<sup>12</sup>.

L'emprunt peut être accepté dans le vocabulaire de la langue française si cet emprunt est conformé aux règles suivantes :

- l'emprunt peut être accepté dans la langue française s'il n'y a pas d'équivalent propre de ce mot dans le français, c'est-à-dire, si l'emprunt comble un trou linguistique et ne peut pas être substitué par les mots français, par exemple, « jazz » ;

- si l'emprunt est intégré et adapté aux systèmes phonétique, grammaticale, sémantique etc, par exemple : « musli », « jazzé » ;

- si l'emprunt est adapté aux normes sociolinguistiques françaises ;

- si l'emprunt est intégré dans l'usage quotidien du français, par exemple, « football », « jean » ;

- l'emprunt n'est pas accepté si l'un des critères susmentionnés n'est pas respecté, par exemple : « meeting », « walk-in »<sup>13</sup>.

Il est à noter que dans le « Dictionnaire des Anglicismes. Les mots anglais et américains en français » Josette Rey-Debove cite le suivant : « Qu'est-ce donc qu'un anglicisme ? C'est un mot qui appartient à la langue anglaise et qui est passé en français, où il est employé au même titre que les mots, d'abord timidement, avec des guillemets, de l'italique ou des commentaires, par quelques personnes, puis sans précautions et plus ou moins massivement »<sup>14</sup>. Maurice Pergnier utilise trois définitions pour décrire un anglicisme.

Un anglicisme c'est :

1. un mot anglais ou une tournure anglaise que l'on rencontre occasionnellement dans un énoncé en français (en italique, entre guillemets, ou à l'insu de son utilisateur) ;

2. un terme anglais, ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour pouvoir être considéré comme étant intégré (bien ou mal) au lexique du français et donc être répertorié dans les dictionnaires et glossaires ;

3. un mot (une tournure, l'emploi d'un mot, etc) anglais utilisé de manière fautive à la place du mot (de la tournure, de l'emploi d'un mot, etc.) français correct<sup>15</sup>.

On peut établir plusieurs typologies des anglicismes en se basant sur des critères diverses. Geneviève Marechal a proposé de diviser les anglicismes en cinq catégories selon la nature de l'emprunt<sup>16</sup>:

1. Anglicisme intact et quasi-intact :

- la forme du signe emprunté à l'anglais est transposée en français de façon intacte : « gadget », « patchwork » ;

- la forme empruntée présente de légères modifications par rapport à l'original anglais : « fast food » – « fast-food » ;

2. Anglicisme francisé :

- par adaptation graphique ;

- par adaptation morphologique ;

- par adaptation grammaticale ;

<sup>11</sup> Loubier Ch. De l'usage de l'emprunt... P. 14

<sup>12</sup> Ibid, P. 16.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Rey-Debove J. Dictionnaire d'anglicismes. Les mots anglais et américains en français. Paris, 1986. 1150.

<sup>15</sup> Pergnier M. Les anglicismes... P. 28.

<sup>16</sup> Marechal G. Etude typologique et comparative de l'anglicisation et des anglicismes dans quatre aires de la francophonie. Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique. Magog, 1991. P. 18.

- par adaptation syntagmatique.

3. Anglicisme tronqué (présente en français une réduction morphologique par rapport à l'anglais :

- au moment de l'entrée en français ;
- après l'entrée en français.

Selon Marie-Eva de Villiers les anglicismes peuvent être divisés d'une façon suivante<sup>17</sup>:

1. Emprunts (élément, mot, terme de la langue anglaise utilisé dans un énoncé français):

- emprunt nécessaire: «stress», «marketing»;
- emprunt de luxe: «typewriter», «computer».

2. Anglicismes sémantiques.

3. Calques (transposition d'un élément, d'un mot, d'une expression, d'une construction d'une langue dans une autre part de la traduction littérale: «laisser savoir», calque d'expression «let someone know» au sens «de faire savoir».

4. Anglicismes grammaticaux (transposition d'une forme grammaticale propre à l'anglais dans une autre langue).

5. Anglicismes syntaxiques (transposition d'une construction propre à l'anglais dans une autre langue: «être sous l'impression» calque de l'anglais «to be under the impression that» au sens de «avoir l'impression que»).

6. Anglicismes idiomatique (transposition d'une construction caractéristique de la langue anglaise dans une autre langue: «parler à travers son chapeau» calque de l'anglais «to talk through one's hat» au sens de «parler à tort et à travers»).

7. Anglicismes de prononciation (prononciation à l'anglaise d'un emprunt passé dans l'usage français: «shampooing» – les lettres «ooing» se prononce «oin» et non «ou»).

8. Anglicismes typographiques (transposition de l'usage typographique anglais dans un texte français).

Pour acquérir une forme française les emprunts doivent s'assimiler, intégrer correctement dans la langue, c'est-à-dire s'adapter aux règles phonétiques, graphiques françaises. Il y a plusieurs niveaux d'intégration:

- L'intégration phonétique se base sur deux phénomènes principaux. Ce sont:

a) le déplacement de l'accent tonique dépend du genre du mot. Par exemple : les mots masculins sont accentués sur une syllabe finale, tandis que les mots féminins portent l'accent sur l'avant dernière syllabe.

b) la réduction de la finale: le «e» final dans les mots féminins ne se prononce jamais, il est sourd, post-tonique.

On supprime les phonèmes inexistantes en français ou les remplace par les phonèmes français les plus proches.

- L'intégration morphologique: les mots français sont composés des racines, des préfixes et des suffixes. Mais de temps en temps le système morphologique français peut emprunter quelques affixes étrangers. C'est surtout le cas du suffixe «-ing» qui est introduit dans ses trois significations: le lieu, la faction et le vêtement. L'intégration morphologique concerne aussi les mots composés. En général le français élimine le terme principal et garde le terme secondaire. Par exemple: «tramway» se transforme en «tram».

- L'intégration lexicale comprend deux types d'assimilation lexicale:

a) le calque morphologique est formé en remplaçant le mot étranger par une forme locale du pays. Par exemple: «computer» – «un ordinateur».

b) le calque sémantique est créé par la forme voisine du mot local, du pays et du mot étranger.

- L'intégration grammaticale pose des difficultés car dans la langue anglaise il existe seulement un genre. La catégorie du nombre reste aussi ambiguë car on se heurte au problème du

<sup>17</sup> Marie-Éva de Villiers. Le traitement des anglicismes dans le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française. Acte de colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique*. Magog, 1991. P. 212.

choix. Par exemple: faut-il écrire «ladys» ou plutôt «ladies»? On francise les suffixes et les préfixes anglais, par exemple, «-er» devient «-eur». On a recouru à ce procédé pour distinguer les formes du verbe et du substantif, par exemple, «supporter» – «supporteur». Les formes en «-ing» se transforment en «-age».

Pour conclure il est à mentionner que les emprunts pénètrent dans le français chaque jour. Les nouvelles technologies, l'effacement des frontières entre les pays permettent les emprunts de changer la structure d'une langue particulière, surtout du français. La société française doit s'adapter aux changements dans le monde, elle doit réagir à la globalisation, à l'immigration et d'autres sources d'influence. Les jeunes ont souvent une tendance de transformer la société, d'introduire les nouveautés de leur propre création. Pour montrer leur origine, leurs racines, leur sous-culture, ils enrichissent leur vocabulaire par des emprunts. La société peut accepter les emprunts ou, au contraire, les rejeter.

En raison de la certaine situation politique, économique et technique les États-Unis gardent la première place dans le monde parmi d'autres pays dans tous ses domaines. C'est pourquoi les emprunts à l'anglais sont les plus nombreux et les plus adaptés. Les anglicismes sont déjà entrés dans le langage de toutes les couches sociales de la population française, dans les dictionnaires. Malgré les tendances conservatrices du gouvernement de la France, les emprunts changent le vocabulaire français, adaptent cette langue aux besoins du progrès. On peut se heurter contre les anglicismes dans les articles, dans les journaux et les revues, dans les transmissions de télévision, dans les livres de nouveaux écrivains, sur les affiches lumineuses etc<sup>18</sup>.

#### REFERENCES

- Aristova V. M. (1978). *Anglo-russkie yazykovye kontakty*. L.: Nauka, 1978. 150 s.  
 URL: Burmasova S. I. *Process leksicheskogo zaimstvovaniya i vliyayushchie na nego faktory*. <https://refdb.ru/look/2414134.html>
- Selivanova E. A. (2002). *Osnovy lingvisticheskoy teorii teksta i kommunikacii: monograficheskoe uchebnoe posobie*. K.: CUL, «Fitosociocentr». 336 s.
- Starodiedova L. (2020). Peculiarities of Adaptation of Anglicisms in Modern French in the Context of European Integration. *Journal of Danubian Studies and Research*. Vol. 10, No.1/2020. P. 84-94
- Dubois J. (2007). *Large dictionary of linguistics and language sciences*. P.: Larousse. P. 177.
- Loubier Ch. (2011). *On the use of linguistic borrowing*. Montreal: Office québécois de la langue française, 2011. P. 84.
- Marechal G. (1991). Typological and comparative study of anglicization and anglicisms in four areas of the Francophonie. *Proceedings of the colloquium on anglicisms and their lexicographical treatment*. Magog. P. 18.
- Marie-Éva de Villers. (1991). The treatment of anglicisms in the Multidictionary of the difficulties of the French language. *Conference proceedings on anglicisms and their lexicographical treatment*. Magog. P. 212
- Pergnier M. (1989). *Anglicisms: danger or enrichment for the French language*. P.: PUF, P. 28.
- Phélizon J. F. (1976). *Vocabulary of linguistics*. P.: Roudil. 280 p.
- Rey-Debove J. (1986). *Dictionary of Anglicisms. English and American words in French*. Paris. 1150.
- Sablayrolles J-F., Jacquet-Pfau Ch. (2008). *Loans: from identification to analyzes. Diversity of objectives and treatments*. P.: Neologica №2. P. 19-38.
- Walter H. (2008). *The French language and migratory words*. *Synergies Italy* n ° 4. P. 16.

<sup>18</sup> L. Starodiedova. Peculiarities of Adaptation of Anglicisms in Modern French in the Context of European Integration. *Journal of Danubian Studies and Research* Vol. 10, No.1/2020. p.84-94

Walter H. (1999). *The Adventure of French words from elsewhere*. P.: LGF – Livre de Poche. P.253-256.

***Starodiedova L. Influence of borrowings on changing the structure of the french language in modern speech.***

*The research of this article is devoted to the study of borrowings in modern French discourse. The issue of borrowing elements from other language systems in the target language attracts the attention of modern linguists, because it helps to analyze the features and causes of language contacts. Connection with Latin, Greek, Italian, and German enriched the French vocabulary and gave rise to the term «borrowing».*

*But today, linguists are not unanimous in defining borrowing. There are several interpretations and classifications of borrowings developed by scientists around the world. Borrowing is a broad and voluminous concept, so the author tried to clarify this concept from different points of view.*

*Borrowing, as a linguistic phenomenon, illuminates the changes in society. Due to a number of social, political and economic factors, the English language has led to the penetration of its elements into the French vocabulary. Anglicism, as a type of borrowings, are the result of the political and technological dominance of the United States in the world. To keep up with the times and adapt to technical innovations, French borrows terms for naming the latest gadgets designed and released in the United States.*

*There are enough arabisms in the modern French discourse. The entry of borrowings from Arabic into the lexical composition of French indicates the phenomenon of immigration from the former French colonies to the French mainland. Arabisms are used by immigrants to improve their social status, to preserve traditions and religion in everyday life. Native French people use arabisms to encode their messages, because they have a drastic difference from the French graphic and phonetic forms.*

*Despite the conservative tendencies of the French government, borrowings change the French vocabulary, adapting this language to the needs of progress. You may face with borrowings in articles, newspapers and magazines, television programs, books by modern writers, on bright posters etc.*

*The study of borrowings indicates their permanent status in French, although the vast majority of them replicate existing linguistic units. This fact raises the issues of their excessive nature and dangerous threat to the French vocabulary.*

***Key words :*** *borrowing, Anglicism, Arabism, immigration, xenism, peregrinism.*